

Ottawa reconnaît à Québec le droit d'exercer ses compétences lors²³⁰ de sommets internationaux

**BERNARD DESCÔTEAUX et
MARIE-AGNÈS THELLIER**

Après des années de bataille contre le gouvernement fédéral, le Québec a obtenu la reconnaissance explicite de son droit à exercer ses compétences sur la scène internationale.

Tel est en effet le sens de l'entente intervenue jeudi entre le gouvernement fédéral et le gouvernement québécois sur le sommet des pays francophones auquel le Québec pourra participer « à part entière » pour les questions qui sont de son ressort, et comme « observateur intéressé » pour les questions de compétence fédérale.

Cette entente qui a fait l'objet de négociations qui auront duré plus de six mois a été rendue publique hier

par les premiers ministres Brian Mulroney et Pierre Marc Johnson. Elle constitue une sorte de traité de paix qui met fin à près de 20 ans de « guerre des drapeaux » sur la scène internationale.

À partir de cette entente, le Québec peut en effet espérer pouvoir participer « à part entière » à chacune des conférences internationales où sont discutées des questions qui sont de sa compétence, qu'il s'agisse d'éducation et de culture ou d'environnement, de santé, de travail.

Le premier ministre Johnson, commentant le sens de l'entente, a clairement indiqué sa satisfaction. Cette entente « rend possible pour le Québec l'exercice de ses responsabilités internationales », a-t-il dit dans une conférence de presse tenue tôt hier matin avant qu'il ne parte en campagne électorale.

La guerre des drapeaux entre les deux gouvernements a commencé au moment où, début des années 60, le Québec avait voulu exercer le prolongement international de ses compétences provinciales. Elle culmina à la conférence de Libreville, au Gabon, en février 1968. Ottawa avait alors rompu ses relations avec le Gabon n'ayant pas apprécié que ce pays invite directement le Québec à participer à une conférence de ministres de l'Éducation. Ultérieurement, le Québec avait obtenu en 1971 le statut de « gouvernement participant » à l'Agence de coopération culturelle et technique.

Le précédent créé par la participation du Québec à cette agence n'avait pu être répété. Le premier ministre Trudeau s'y était opposé fer-

ment, notamment lorsqu'il fut question d'un sommet des pays francophones, un projet que le président du Sénégal, Léopold Senghor poussait activement. On retrouvait aussi cette opposition à chaque fois que Québec désirait participer à une conférence où étaient discutées des questions qu'il jugeait de sa compétence.

L'arrivée du gouvernement Mulroney a constitué un déblocage. Dès novembre 84, il indiquait qu'il ne s'opposerait pas à ce que le Québec entretienne avec la France des relations privilégiées et directes. Il ouvrait aussi à ce moment là la porte à une participation du Québec à un sommet de la francophonie.

L'entente conclue jeudi après-midi témoigne de la volonté du gouvernement conservateur à assurer ce que M. Mulroney avait appelé « la réconciliation nationale ». Tous les symboles de l'harmonie retrouvée sont là.

Ainsi à ce sommet que la France se prépare à convoquer pour le tout début de 1986, les premiers ministres du Canada et du Québec seront assis côte à côte, tout comme le fleur-de-lys et l'unifolié. Le Québec sera identifié « Canada-Québec ». Les deux premiers ministres seront présents durant tout le sommet. Et si le premier ministre québécois pourra participer « à part entière » pour les questions qui sont de compétence provinciale, il sera possible qu'il puisse intervenir lorsqu'il s'agit de questions de compétence fédérale. Le Québec recevra une invitation directe à participer.

La formule imaginée par les négociateurs pour respecter les compétences et les objectifs des deux gouvernements est un sommet à deux volets, comme Le Devoir l'indiquait jeudi. D'une part, on discu-

tera de la situation économique et mondiale. À ce moment M. Mulroney sera le seul interprète des positions canadiennes, quoique à l'occasion il pourra laisser le premier ministre québécois intervenir. Pour ce volet, le premier ministre du Québec aura le statut « d'observateur intéressé ».

Le second volet portera sur les questions de coopération culturelle et technique. Sur le modèle de l'Agence de coopération culturelle et technique, le Québec aura le statut de « gouvernement participant ». On prend modèle sur l'agence pour définir les règles générales de sa participation d'ailleurs.

Ce statut de gouvernement participant sera offert par M. Mulroney au gouvernement du Nouveau-Brunswick. Celui-ci, du fait qu'il

est une province bilingue, s'était vue accorder un statut similaire à l'Agence de coopération culturelle et technique pour éviter de créer un statut particulier pour le Québec.

Le premier ministre Johnson a souligné hier que cette entente lui apparaissait une « première » pour le Québec. « L'entente traduit une idée maitresse pour le Québec: d'office le premier ministre du Québec sera invité à participer à une conférence internationale du plus haut niveau pour y faire valoir sans intermédiaires les intérêts québécois », a-t-il déclaré hier matin.

La ministre des Relations extérieures, Mme Louise Beaudoin, s'est réjouie pour sa part de voir que le rôle du Québec sera de première importance même pour les travaux préparatoires. Seulement cinq gouvernements y participeront, dont celui du Québec. Les autres seront les gouvernements français, sénégalais, tu-

nisien et canadien. Notons que le représentant du premier ministre Mulroney pour ces travaux sera l'ambassadeur canadien à Paris, Lucien Bouchard.

Mme Beaudoin constate par ailleurs avec satisfaction que les questions qui seront discutées dans le volet coopération seront plus large que celles abordées à l'Agence de coopération culturelle et technique. On y parlera de « développement économique, d'agro-alimentaire, d'énergie, du développement urbain et rural », a énuméré la ministre. L'agence est limitée à la coopération culturelle et technique.

Le premier ministre Mulroney s'est dit satisfait pour sa part de l'entente qui s'est conclue dans le « respect mutuel des droits et des aspirations de chacun ». À son avis, ce « genre de Commonwealth francophone » risque d'être une expérience fort valable. M. Mulroney a dit qu'il avait communiqué le texte de l'entente au président français François Mitterrand qui convoquera officiellement le sommet. Celui-ci aura lieu à Paris. Il se peut que les deux hommes se voient, ou se parlent tout au moins, lors du voyage que fera M. Mulroney à Bruxelles le 21 novembre pour participer à une rencontre de l'OTAN au lendemain du sommet Reagan-Gorbatchev.

Le premier ministre conservateur s'est par ailleurs refusé de voir dans la conclusion de l'entente en plein milieu de la campagne électorale une intervention de sa part pour favoriser le Parti québécois. C'est tout simplement que l'entente était prête, a-t-il expliqué en affirmant qu'il était d'une « neutralité impeccable » dans le débat électoral.